

Droit pénal

Examen du CRFPA

Septembre 2009

Cas pratique n°1

Il y a quelque temps, dans un quartier de Bayeux, Sébastien Z... a été vu en train d'essayer de voler un quad qui appartient à Denis A... . La tentative n'a pas abouti mais Denis A... a été prévenu. Décidé à avoir des explications, il se rend quelques jours plus tard avec des amis, dont Alain H... dans le café où Sébastien Z... a ses habitudes. Après une brève conversation entre Denis A. et Sébastien Z., les deux hommes sortent du café, tandis qu'Alain reste à l'intérieur.

La suite de l'histoire est plus confuse. Il semble que les deux hommes une fois dehors se mirent à se disputer violemment et ce d'après le témoignage d'un vendeur d'une épicerie voisine, Djamel D..... Denis semble très nettement avoir voulu en découdre à mains nues avec Sébastien. Très rapidement, le témoin affirme avoir vu Alain rejoindre Denis. Alain affirme bien être sorti du bar à l'écoute des éclats de voix, mais pour calmer la dispute et tenter d'empêcher le pire. Djamel indique cependant que, par la suite, Sébastien s'est mis à courir, poursuivi par les deux hommes en criant au secours en sa direction. Puis les choses se sont assez rapidement passées. Sébastien face aux deux hommes a sorti un couteau de sa poche. Djamel n'osa pas bouger mais eu le réflexe de sortir son téléphone portable pour filmer la scène. Le film ne montre pourtant rien de précis, si ce n'est une bataille confuse dans le noir.

Toujours est-il qu'au bout du compte Denis a reçu des coups de couteau dont l'un dans le dos. Les blessures minimales certes ont cependant nécessité des soins. Sébastien quant à lui est aussi couvert d'ecchymoses et affirme avoir reçu dans la figure un coup de pied violent d'Alain.

Denis décide de porter plainte. Le procureur se saisit de l'affaire dans sa globalité.

- a) Quelle infraction pourrait être retenue contre Sébastien Z... ?
- b) Est-ce que Denis A.. et Alain H... risquent aussi quelque chose ? Il est précisé qu'Alain H... a déjà été condamné pour tentative de vol il y a trois ans.
- c) Est-ce que Djamel D... risque quelque chose ?

Cas pratique n°2

Une famille passe ses vacances à proximité d'un lac sur lequel la pratique du scooter des mers est autorisée, sans être particulièrement encadrée. Les parents décident de louer pendant 2 heures deux engins pour deux de leurs garçons jumeaux, de tout juste 18 ans. Les deux jeunes adultes, qui avaient déjà pratiqué cette activité plusieurs fois, sont regardés de loin puis après quelques minutes les parents s'écartent un peu et laissent leur dernier enfant de 15 ans regarder ses frères. Sans que les parents s'en aperçoivent, l'un des garçons de 18 ans vient chercher son petit frère qui réclame à monter sur un scooter. Le garçon de 15 ans s'élance sur l'engin, son frère restant sur la rive. Après quelques minutes c'est l'accident. Il semble que le

jeune garçon de 15 ans soit allé beaucoup trop vite et qu'il ait perdu le contrôle de l'appareil. Hélas il est retrouvé mort suite à la violente chute.

Les parents et le frère de 18 ans qui a prêté le scooter peuvent-ils être condamnés pour homicide involontaire ?
